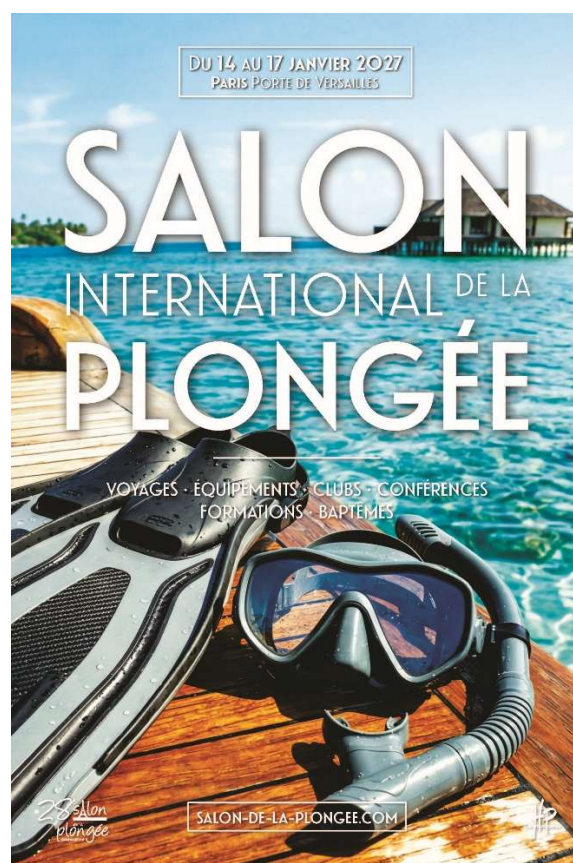




CONCOURS FILMS - 2027



PRESENTATION DU CONCOURS FILMS

Le Salon de la Plongée met chaque année à l'honneur la création audiovisuelle sous-marine, véritable prolongement de l'exploration et du partage de la passion de la plongée.

Pour cette 28^e édition, nous avons choisi un thème qui s'inscrit pleinement dans l'exploration sous-marine : **Les épaves**

Les épaves sont des lieux de mémoire, de mystère et d'exploration. Elles racontent des histoires oubliées, figées dans le temps, et offrent aux plongeurs un terrain d'aventure unique où la lumière, les volumes et les reliefs composent des scènes d'une intensité rare.

En choisissant ce thème, le Salon invite les réalisateurs et créateurs de films sous-marins à révéler la beauté silencieuse de ces géants endormis, à capturer l'atmosphère singulière qui s'en dégage et à partager la fascination qu'ils inspirent sous la surface.

Le concours film du Salon distingue deux catégories afin de valoriser tous les profils de participants :

- **Catégorie « Vidéaste Amateur »**
- **Catégorie « Vidéaste Expert »**

Est considéré comme vidéaste expert : toute personne ayant déjà été récompensée lors de concours précédents, qu'ils soient français ou internationaux, ainsi que toute personne ayant diffusé son film sur un site internet reconnu ou une chaîne de télévision. La diffusion sur des réseaux sociaux personnels ne sera pas prise en compte pour cette classification.

INFORMATIONS GENERALES ET PRECISIONS :

- Le concours est ouvert à tous les vidéastes, sans distinction d'âge ou de nationalité.
- Le concours a pour objectif de promouvoir la plongée sous-marine et de mettre en valeur la richesse des fonds marins à travers l'image animée.
- Pour cette édition 2027, les films doivent impérativement mettre en avant une épave, quel que soit son type : bateau, avion, structure immergée, etc.
- En dehors de cette exigence thématique, les participants bénéficient d'une totale liberté artistique. La composition du film est laissée à l'appréciation du vidéaste. Le lieu de tournage est libre, à condition qu'il soit réalisé sous l'eau et en milieu naturel. Chaque participant devra indiquer le lieu exact de la prise de vue, le nom de l'épave, ainsi que fournir des informations sur son histoire.
- Un film conçu sous forme de documentaire consacré à une épave pourra également être apprécié.

CONCOURS FILMS - 2027

INSCRIPTION ET PARTICIPATION :

- Le concours est entièrement gratuit.
- L'inscription doit être effectuée sur le site officiel de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> - Rubrique **COMPETITIONS**
- Pour participer, chaque candidat doit créer un compte et renseigner son nom, prénom, adresse e-mail, ainsi qu'un mot de passe.
- Les participants ayant déjà pris part à un concours du Salon de la Plongée depuis 2023 sont invités à utiliser, de préférence, le compte qu'ils ont créé précédemment.
- Lors de l'inscription, chaque participant doit obligatoirement choisir entre la catégorie Amateur et la catégorie Expert. Toute erreur constatée dans le choix de la catégorie entraînera l'invalidation de la participation et l'exclusion des films de la compétition. Si une erreur est détectée par le Jury après l'annonce des résultats, le prix attribué pourra être annulé.
- Un même participant ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie. Toute double participation entraînera l'exclusion.
- Un même participant peut concourir simultanément aux concours Films et Photos.
- Chaque film déposé doit comporter un titre et une description, conformément aux champs proposés sur la plateforme. Le participant doit impérativement préciser lieu exact du tournage, le nom de l'épave, ainsi que fournir des informations sur son histoire.
- Chaque participant peut déposer de 1 à 3 films maximum.
- Les films déjà présentés lors des éditions précédentes sont éligibles, mais beaucoup moins susceptibles de retenir la faveur du Jury.

INTEGRATION DES FILMS :

- L'organisation ne peut en aucun cas procéder à l'enregistrement, au dépôt ou à la soumission des films pour le compte des participants. Chaque vidéaste est seul responsable du dépôt de ses œuvres (fichiers, liens, plateformes d'hébergement) et de la validité de son inscription.
- Pour intégrer les vidéos, il suffit de copier l'URL YouTube telle qu'elle apparaît dans votre navigateur.
- Le film peut prendre différentes formes : film promotionnel, court métrage, publicité, film documentaire, etc.
- La durée du film ne doit pas dépasser 3 minutes. Une légère différence de quelques secondes pourra être acceptée. Si la durée dépasse 4 minutes, la participation ne sera pas retenue et les films seront considérés hors concours. Il est recommandé de prêter une attention particulière à la longueur du générique.
- Les images en noir et blanc sont acceptées.
- Le Jury évaluera l'ensemble des éléments du film : qualité des images, bande sonore, montage, rythme, et cohérence artistique.
- Les vidéos générées par intelligence artificielle, même partiellement, sont strictement interdites. Le concours vise à valoriser l'expérience authentique du plongeur et la captation d'un moment réel en milieu naturel.

CONCOURS FILMS - 2027

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours, ainsi que le dépôt des films, devront être effectués au plus tard le **15 novembre 2026** avant minuit (UTC/GMT +1).
- Les résultats seront annoncés **le samedi 16 janvier 2027 à 17h30 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

JURY ET PRIX :

- Pour chaque catégorie, trois lauréats seront désignés, classés de la 1^{re} à la 3^e place.
- Les résultats seront dévoilés lors de la cérémonie officielle de remise des prix, le samedi 16 janvier 2027, sur le Salon de la Plongée.
- La participation au concours n'inclut pas l'obtention d'une invitation gratuite pour accéder au Salon.
- Chaque lauréat recevra le trophée officiel du Concours Films du Salon 2027, correspondant à son classement, ainsi que les lots offerts par l'organisation et ses partenaires.
- Les trophées et lots seront remis exclusivement en main propre, aux gagnants ou à leurs représentants, lors de la cérémonie officielle de remise des prix.
Aucun envoi ne sera effectué.
Si le lauréat ou son représentant n'est pas présent jusqu'à la fin de la cérémonie, les trophées et lots non récupérés ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation ultérieure. L'organisation et ses partenaires ne pourront être tenus responsables des lots non remis ou non récupérés.
- La décision du Jury est définitive.
Le Jury présentera ses choix lors de la cérémonie et pourra échanger avec les participants en face à face.
Il ne pourra toutefois revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

CONCOURS FILMS - 2027

REGLEMENT : DISPOSITIONS GENERALES

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication.

La dénomination *Salon International de la Plongée Sous-Marine* est une marque déposée par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par le Salon comme manifestement hors sujet ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation d'animal ou un non-respect du milieu naturel (déplacement d'animal, conditions artificielles, comportements forcés, etc.) sera exclue du concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certains films, sans que cette décision puisse être contestée ni donner lieu à une indemnisation ou à un remboursement de frais.

Conformément aux règles établies en matière de copyright, le Salon considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit que pourrait détenir un tiers (images, droit à l'image, propriété intellectuelle, etc.).

Du fait même de leur participation, les auteurs garantissent l'organisateur contre toute action ou recours pouvant être exercé par des ayants droit.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque réalisateur ou vidéaste doit s'assurer que son film ne porte atteinte à aucun droit de tiers, qu'il s'agisse de l'image, des biens, de la personnalité ou de la vie privée.

Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations nécessaires pour la publication des images représentant des personnes, y compris des mineurs.

Les vidéastes autorisent l'utilisation de leurs œuvres par HP Communication / Le Salon International de la Plongée Sous-Marine dans le cadre d'actions de promotion de l'événement, avec mention du nom de l'auteur, sans contrepartie financière, sans versement de droits d'auteur et sans rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions du présent règlement ainsi que des directives communiquées par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Déclaration d'acceptation

La participation au concours entraîne l'accord du participant avec la déclaration suivante :

« Je demande ma participation au concours films du 28^e Salon International de la Plongée Sous-Marine. Je déclare avoir pris connaissance des Informations ainsi que du Règlement du concours ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Je certifie être l'auteur du film et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants. »

CONCOURS FILMS - 2027

INFORMATIONS PRATIQUES DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2027

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com

Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 14 janvier 2027 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 15 janvier 2027 de 10h00 à 21h00
- ✓ Samedi 16 janvier 2027 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 17 janvier 2027 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6 (payant suivant les tarifs en vigueur du Parc des Expositions)